

Les 35 heures ? Il faut poser la question à Mme Parisot

Jean-Marie Harribey

5 janvier 2011

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2011/01/05/les-35-heures-il-faut-poser-la-question-a-mme-parisot>

On pourrait s'étonner du retour en force de la proposition de « déverrouiller » les 35 heures, aussi bien dans la bouche d'un Manuel Valls, prétendument socialiste, que d'un Jean-François Copé et d'un Hervé Novelli, authentiquement umpistes, car beaucoup se félicitaient il y a peu encore de les avoir déjà « détricotées », ou bien que le « problème est résolu dans les PME » comme le disait récemment Jean-François Roubaud, président de la CGPME.

Comment peut-on supprimer quelque chose qui n'existe déjà pratiquement plus ? Il faut donc voir quelle est la portée véritable de regain du « travailler plus pour gagner... ».

On se souvient que, dès la seconde « loi Aubry », le ver avait été introduit dans le fruit, puisque le Medef avait obtenu la suppression de la clause faisant obligation aux entreprises de créer 6 % d'embauches pour pouvoir bénéficier des allègements de cotisations sociales attribués en compensation de la RTT pour les entreprises. Dès lors, l'effet de création d'emplois permise par la RTT était considérablement amoindri puisque les gains de productivité absorbaient le passage aux 35 heures.

Mais l'arrivée au pouvoir en 2002 du gouvernement Raffarin, suite à la seconde élection de Chirac à la présidence de la République, allait aggraver les choses de plusieurs manières.

- En suspendant l'application de la loi des 35 heures aux entreprises de moins de 20 salariés qui avaient bénéficié sous le gouvernement Jospin d'un délai supplémentaire. Cela a empêché environ 8 millions de salariés de passer aux 35 heures. Légalement, ils pourraient toujours y prétendre puisque les lois n'ont pas été abrogées, mais elles sont encore suspendues.
- En augmentant progressivement le contingent d'heures supplémentaires annuelles autorisées : de 130 heures à 180, puis à 220. En autorisant, depuis la loi du 31 mars 2005, les entreprises à aller encore au-delà de cette limite si elles obtiennent l'accord du salarié.
- En défiscalisant et en supprimant de toute cotisation les heures supplémentaires, augmentant ainsi le recours à elles.
- En permettant, par la loi de 2008 sur le « dialogue social », de déroger à la durée hebdomadaire légale du travail.

Le coût de ces différents cadeaux au patronat est connu : 10 milliards au titre des 35 heures proprement dites, 12 milliards au titre des suppressions de cotisations en dessous de 1,6 SMIC, et 4,4 milliards au titre des heures supplémentaires. Au total, 26,4 milliards par an sans aucun effet notable sur l'emploi, en quantité et encore moins en qualité.

Que se cache-t-il donc derrière cette nouvelle salve droitrière, qu'elle vienne de la droite patentée ou de la gauche usurpatrice ? Il s'agit d'une offensive à double détente. La première est d'en finir avec la notion même de durée légale du travail, qui fut introduite et imposée à la suite de luttes incessantes depuis deux siècles. Cela s'inscrit tout à fait dans le cadre de la volonté patronale qui n'a jamais pu accepter l'idée même de réduire le temps de

travail, et dans celui de la Directive européenne du temps de travail dont la Commission veut modifier le contenu pour accroître jusqu'à 65 heures la durée hebdomadaire. Le second aspect est de parachever la « victoire » obtenue sur les retraites qui consiste justement à accroître la durée du travail sur l'ensemble de la vie.

Pourquoi un tel acharnement ? Parce que, en filigrane de la durée du travail, il y a la répartition des revenus, cette question que précisément le mouvement social sur les retraites vient de remettre en lumière. Baisser le temps de travail sans diminution parallèle du salaire, c'est baisser les profits. « Travailler plus pour gagner pas plus ou même moins », c'est au contraire augmenter les profits.

Après les multiples pas de deux du PS lors de la bataille sur les retraites, le « coup » de Valls sonne comme un avertissement. Au lieu de voir dans le débat récurrent sur le temps de travail un signe de la lutte pour le partage de la richesse produite entre capital et travail, on le travestit en proposant aux salariés d'arrondir leurs maigres fins de mois en travaillant davantage, pourvu bien sûr qu'ils aient un emploi. La manœuvre est évidente : rassurer une fois de plus les marchés financiers dont l'exigence ne peut aller que croissant au fur et à mesure que leur appétit est satisfait à chaque intrusion des agences de notation dans la sphère d'où elles devraient être exclues : la démocratie.

Valls, Copé, Novelli, Parisot, Sarkozy, démocrates ou bien les voix de leurs maîtres ?
Demandez à Parisot.